

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 12/2014 concernant le remplacement des installations électriques, du chauffage et pose d'une isolation à l'Eglise de la Chiésaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission d'étude nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis 12/2014 s'est réunie le 4 juin 2014 et s'est constituée comme suit :

Président :M. Thomas Ortlieb

Secrétaire: M. Daniel Berner

Membres :Mme Rita Regamey, Mme Karin Nairn, Mme Michèle Petetin, Mme Céline Morier
M. Jacques Décombaz

PREAMBULE

La commission d'étude s'est réunie avec la commission du Conseil Communal de Blonay à l'église de La Chiésaz, où nous avons été accueillis par Monsieur Gérald Gygli Municipal en charge des bâtiments de la commune de Saint-Légier.

Nous avons pu visiter les lieux et plus particulièrement les combles de l'église qui devraient recevoir le flochage. Nous avons ainsi pu nous faire une idée de la situation. Nous nous sommes ensuite rendus à la salle de paroisse pour débattre.

Etaient présents, Monsieur Balsiger représentant la société Chamartin-Spycher mandatée pour l'étude de la mise en conformité de l'installation électrique de l'église selon les normes OIBT en vigueur et le suivi des travaux, ainsi que Monsieur Grand, concierge des bâtiments communaux, Monsieur Roulet, chef du service des finances de commune de Saint-Légier et Monsieur Bernard Degex syndic de Blonay. Ces Messieurs ont répondu avec précision à nos questions et nous les en remercions.

La commission note que seule la mise en conformité des aspects électriques est strictement nécessaire. Les autres travaux envisagés découlent directement de cette mise en conformité ou sont liés à des améliorations souhaitées par les usagers. Bien que ces derniers ne soient à proprement parlés pas indispensables, la commission souligne le fait que c'est par souci de transparence et afin de regrouper les travaux, que ceux-ci figurent tous dans le préavis.

La commission souligne le fait que la restauration du mobilier n'est pas mentionnée dans le titre du préavis, bien que les montants liés à celle-ci représentent une partie importante du dit préavis.

ANALYSE

La commission tient à relever les éléments suivants :

- L'installation électrique nécessite d'être mise aux normes de l'OIBT d'ici au 31 décembre 2014. Ce délai ne semble pas être négociable, car il a déjà été prolongé, le délai initial ayant d'abord été fixé au 31 décembre 2012.
- Vu que le chauffage de l'église est électrique, il a été étudié différentes variantes quant à son remplacement, voir à sa mise en conformité. Finalement, la solution la plus raisonnable en terme de faisabilité et de coût est le remplacement du chauffage actuel par un chauffage électrique de dernière génération qui devrait être conforme au norme actuelle pour les bâtiments de ce type. Celui-ci permettra de chauffer que quelques heures aux moments souhaités et notamment de réguler la température de manière plus fine à l'aide de sondes de température. C'est d'ailleurs uniquement à ce niveau là que des économies sur les frais de chauffage seront possibles, car la puissance du nouveau chauffage sera identique à celle du chauffage actuel. Notons encore qu'actuellement les frais annuels de chauffage s'élève à environ CHF 15'000.--.
- L'église souffre également d'un air insuffisamment humide (degré d'humidité parfois inférieur à 30%), qui pourrait causer des dégâts aux parties boisées de l'orgue. Pour y remédier, il est prévu d'isoler la voûte du toit en bois, source importante de courants d'air, ceci surtout en cas de bise. L'isolation des fenêtres et autres vitraux n'a pas été envisagée. En effet, les aspects liés à l'esthétique du bâtiment relèvent de la sauvegarde du patrimoine et engendreraient des coûts trop importants par rapport aux bénéfices escomptés, la surface vitrée étant faible par rapport à la surface du toit. L'isolation de la voute devrait à elle seule déjà nettement améliorer la situation. Par contre, la commission note que de par la difficulté d'évaluer le volume à isoler, il a été choisi de procéder à une attribution du mandat au gré à gré.
- Les corps de chauffe qui se trouvent actuellement sous les repose-pieds des bancs devront être remplacés. Ceux-ci se trouveront par la suite, directement sous les bancs. La rénovation des bancs s'avère donc nécessaire, car il s'agira de scier les repose pieds actuels pour les remplacer.
- Suite à la demande des pasteurs et autres organisateurs d'événements dans ce lieu, il est prévu également de profiter de cette rénovation pour couper en deux les bancs des rangs 2 et 3 de telle manière à ce que l'espace devant la chaire soit plus modulable, notamment lors de concerts ou de cultes particuliers. La première variante étudiée, faisant l'objet du montant figurant dans le préavis, prévoyait de faire à partir d'un seul banc, deux banc séparables avec des accoudoirs à chaque extrémités. Cependant devant le coût de cette variante, une deuxième solution a été évaluée consistant à simplement mettre un renfort pour tenir les deux bancs ensemble lorsqu'ils sont assemblés. Monsieur Gygli nous informe que cette variante nettement moins cher (environ CHF 4'000.00) sera certainement celle qui sera retenue.
- La sécurité liée aux accès à l'église sont aujourd'hui jugés insuffisants. Pour l'heure, seuls un ou deux cas par année d'intrusions nocturnes ont été constatés, heureusement sans déprédation notable. Par contre, nous ne sommes pas à l'abri de vandalisme plus important. Aujourd'hui, la porte principale est fermée électriquement par une minuterie aux heures définies. Rien ne garanti par contre que la porte soit belle et bien fermée à ce moment là. La solution envisagée serait donc de mettre la porte principale sous alarme de telle sorte à savoir lorsque la porte aurait été bloquée ou mal fermée.

- De nombreux usagers estiment que l'éclairage actuel est insuffisant, notamment dans les rangs du fond. Des spots LED ont été installés à titre d'essai. Cependant, la solution définitive reste à trouver en tenant compte de la modularité nécessaire aux différents usages de l'église. La commission note qu'il serait opportun de demander l'avis d'un éclairagiste.
- Les travaux sont prévus du 6 octobre au 31 octobre 2014. Des solutions de remplacement ont été prévues durant la période d'inaccessibilité de l'église.
- Bien que Monsieur Gylgli nous ait informé que des contacts avec le canton ont été effectués, à la vue de tout ses travaux, la commission estime indispensable que la municipalité obtienne l'aval écrit du service de protection des monuments historiques avant d'entreprendre les travaux. La commission ne doute pas que le canton donnera son aval, puisque l'esthétique du bâtiment n'est pas touchée par ces travaux, mais estime nécessaire d'avoir cet accord pour éviter tout problème par la suite.

VOTE DE LA COMMISSION

Parvenue au terme de ses travaux, la commission a procédé au vote des conclusions du préavis. Celle-ci sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

A noter également que la commission de Blonay accepte également à l'unanimité les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la commission ad hoc propose au Conseil communal, sous réserve du rapport de la commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis municipal 12/2014, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le montant demandé, soit : CHF 295'400.-
- Encaisser la participation de la Commune de Blonay
- Financer la part st.-Légerine de cette dépense par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans

Au nom de la commission :

Saint-Légier-La Chiésaz, le 12 juin 2014

Thomas Ortlieb



Président

Daniel Berner



Rapporteur